



Association des Retraités et Préretraités Sanofi-Aventis de Vitry

Vitry, le 21 novembre 2011

Nouveauté 2012

Commission "Spectacles"

Abonnements 2012

Clubs de spectateurs

Dans la note « abonnements théâtre » du 30 juin 2011 nous vous annonçons l'élargissement de l'offre de spectacles aux Clubs de spectateurs pour l'année 2012.

Principe de base de fonctionnement des Clubs

Moyennant le paiement d'une cotisation annuelle, ils proposent à leurs adhérents des sorties à des prix souvent très avantageux, voire des gratuités, dans la quasi-totalité des théâtres privés et subventionnés, des cafés-théâtres mais également cirques, concerts classiques, etc... à Paris et en proche banlieue.

Deux Clubs ont retenu notre attention : **Starter Plus** et **Visioscène**

La commission a décidé d'accorder la subvention ARPA à tous ceux qui y adhèreraient en 2012 selon les règles d'attribution décrites dans la note de juin 2011 :

« Elle est fixée à 20 % du prix des abonnements ou de l'adhésion à un club, avec un maximum de 30 euros pour l'ensemble des abonnements ou adhésion à un club souscrits »

La subvention sera versée sur présentation d'une facture acquittée ou de tout document attestant le règlement des abonnements ou de l'adhésion à un club.

Les adhérents à jour de leur cotisation 2012 (suivant la modalité de la note du 6 juin 2011), devront adresser ces preuves de règlement à l'ARPA au plus tard le 31 janvier 2012

Quelques informations sur ces deux Clubs :

Starter Plus

Le montant de la cotisation est de 111€ par an pour 2 personnes nommément désignées. Cette cotisation inclus l'envoi d'un magazine bimestriel et l'accès au site « Tatouvu.com » qui permet de découvrir l'actualité des spectacles, de réserver ses places, d'accéder aux commentaires des autres adhérents.

Les réservations peuvent s'effectuer aussi par téléphone.

Les adhérents sont informés hebdomadairement par courriel des nouveautés, des avantages tarifaires.

Le règlement est fait auprès des salles de spectacles le jour même de la représentation.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site de « Starter Plus » : <http://www.tatouvu.com/>, rubrique « Qui sommes-nous » ou téléphoner au 01 43 72 17 00.

Bernard DREYER peut répondre également à vos questions (01 60 28 61 90 ou 06 16 56 43 39)

Adresse postale : Sanofi-Aventis Recherche & Développement - C.R.V.A.

A.R.P.A. - VITRY

13, quai Jules Guesde - B.P. 14 - 94 403 Vitry-sur-Seine cedex

Tél. : 01 46 80 74 99 (répondeur) - Fax : 01 46 82 36 27 - e-mail : arpa.vitry@orange.fr

Visioscène

C'est un site unique dédié aux salariés d'entreprise et aux membres d'association. Des sorties sélectionnées vous sont proposées avec un placement de qualité et tout cela en invité privilégié.

Offres et avantages :

- 1) **La carte séduction** : Réservation pour 1 ou 2 personnes sur **6 mois** de privilèges au tarif public de **120 € pour 6 invitations** au choix

- 2) **La carte Passion** : Réservation jusqu'à 4 personnes sur **12 mois** de privilèges au tarif public de **220€ pour 12 invitations** au choix.

A/ De l'information en continue avec Visio TV le vidéo mag et ses critiques, portraits et interview, les news letters en bande annonce.

B/ Un accès VIP à la billetterie du club avec des réductions jusqu'à -70% de réduction sur les meilleurs spectacles du moment.

C/ Des invitations garanties au choix ainsi que des invitations de dernières minutes

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site de «Visioscène» : <http://www.visioscene.com/> .

Daniel MARTIN peut répondre également à vos questions (06 98 54 88 31)

ATTENTION

DATE LIMITE D'ENVOI DES JUSTIFICATIFS : 31 JANVIER 2012